

PLAN DE COURS

GGR-7052 : Atténuation des changements climatiques : perspectives économiques et politiques

NRC 21551 | Hiver 2017

Mode d'enseignement : À distance

Temps consacré : 0-0-9

Crédit(s) : 3

Ce cours dresse d'abord un portrait détaillé des grands émetteurs de gaz à effet de serre dans le monde, par secteur d'activité et par pays. Il permet d'évaluer et de comprendre les coûts liés aux changements climatiques. Les mesures d'atténuation associées à différents secteurs d'activités (production énergétique, transport, construction, industrie, foresterie, agriculture et gestion des déchets) sont étudiés d'une façon approfondie et critique. Finalement, le cadre politique international visant l'atténuation des changements climatiques est exposé et les bases d'une réflexion sur l'avenir du protocole de Kyoto sont mises en place.

Ce cours est offert à distance du 9 janvier au 21 avril 2017 sur le site des cours, accessible sur monportail.ulaval.ca. Pour plus d'informations, consultez la page du cours à l'adresse www.distance.ulaval.ca. NOTE IMPORTANTE : Pour chaque cours offert à distance, veuillez vous assurer qu'il n'existe aucun conflit d'horaire entre vos examens car aucun accommodement ne sera accordé en cas de conflit d'horaire.

Plage horaire

Sur Internet

-	00h00 à 00h00	Du 9 janv. 2017 au 21 avr. 2017
---	---------------	---------------------------------

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=77017>

Coordonnées et disponibilités

Pricette Dovonou-Vinagbe

Chargée de cours

Pavillon Abitibi-Price, local 3179

sena-pricette-karene.dovonou-vinagbe.1@ulaval.ca

Tél. : 418-656-2131 poste 3334

Disponibilités

Je suis disponible sur demande pour une rencontre au bureau ou au téléphone (envoyez un courriel au préalable). Je suis également joignable par skype. Vous pouvez m'ajouter avec le pseudo pricette1.


Sena Pricette Dovonou Vinagbe

Enseignante

sena-pricette-karene.dovonou-vinagbe.1@ulaval.ca

Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 14331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 14331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

Sommaire

Description du cours	4
Introduction	4
Objectifs généraux	4
Approche pédagogique	4
Modalités d'encadrement	4
Charge de travail et calendrier	5
Plagiat et citation	6
Contenu et activités	6
Évaluation et résultats	7
Liste des évaluations	7
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	7
Forum de discussion	7
EXAMEN 1	8
LECTURE APPROFONDIE D'ARTICLE SCIENTIFIQUE	8
RAPPORT SCIENTIFIQUE POUR DÉCIDEURS	9
EXAMEN 2	10
Barème de conversion	11
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat	11
Correction linguistique, retard et présentation des travaux	11
Évaluation de l'enseignement	12
Absence aux examens	12
Évaluation de l'enseignement	12
Gestion des délais	12
Matériel didactique	13
Matériel obligatoire	13
Site web de cours	13
Médiagraphie et annexes	13
Bibliographie	13

Description du cours

Introduction

Après une analyse des tendances des émissions des gaz à effet de serre et l'estimation des coûts associés aux changements climatiques, le cours décrit pour plusieurs secteurs d'activités, tel que le transport, l'industrie, l'agriculture, la production énergétique, les principales tendances des émissions de gaz à effet de serre et leurs impacts, ainsi que les outils politique et économique mis en oeuvre. Ce cours de trois crédits fait partie des trois cours du microprogramme de 2^{ème} cycle en changement climatique et il s'adresse à un vaste public désirant se spécialiser dans le domaine des changements climatiques. Actuellement, ce cours est obligatoire pour le microprogramme de deuxième cycle en changements climatiques. Cependant, ne nécessitant pas de formation préalable, il peut être à option dans plusieurs programmes de deuxième et troisième cycle. Ce « Plan de cours » a pour objectif de vous préparer à suivre le cours. Il définit en quelque sorte un mode d'emploi, non seulement pour le matériel didactique du cours, mais aussi pour le cheminement que vous devez adopter et les différentes exigences auxquelles vous devez répondre.

Objectifs généraux

Au terme de ce cours, l'étudiant pourra :

- dresser un portrait des principaux émetteurs de GES dans le monde par secteur d'activité et par pays ;
- connaître les coûts reliés aux changements climatiques (applications des mesures d'atténuation vs non-application..);
- se familiariser avec les diverses mesures d'atténuation associées à différents secteurs d'activités ;
- exposer le cadre politique international visant l'atténuation des changements climatiques.

Approche pédagogique

Ce cours est conçu selon une approche pédagogique propre à la formation à distance. Le matériel didactique et la formule utilisée vous permettent d'adopter une démarche d'apprentissage autonome et entièrement à distance. Vous pouvez ainsi gérer votre temps d'étude et prendre en charge votre formation.

Toutefois, cette prise en charge est soutenue par la personne responsable de l'encadrement, pendant toute la session. Sa tâche est de vous faciliter les conditions d'apprentissage et de vous aider dans votre démarche, de façon à ce que vous atteigniez les objectifs du cours.

Pour toutes questions relatives à la matière du cours et à son déroulement nous vous demandons d'utiliser les forums de discussion. Les forums du cours ont pour but de permettre aux étudiants inscrits à ce cours de communiquer, entre eux et avec le responsable, leurs opinions et questions sur différents sujets traités dans les notes de cours et les lectures. Donc, il s'agit de commentaires pertinents sur un sujet précis, d'interrogations clairement exprimées, d'opinions personnelles bien argumentées, d'interventions suite aux questions ou commentaires de collègues. Ainsi vous pourrez recevoir des réponses des autres participants ou du responsable qui agit comme médiateur ou répond en l'absence de réponse des autres participants. Si nécessaire, le responsable intervient, généralement, à l'intérieur de 48 heures lors des journées de semaine, mais en permettant avant tout aux autres participants de répondre ou d'argumenter. Afin d'éviter des délais supplémentaires, il est recommandé d'être explicite dans vos questions et commentaires.

Pour les questions d'ordre personnel, vous pouvez communiquer directement avec le responsable par le courrier électronique offert sur le site du cours qui vous retournera une réponse à l'intérieur de 48 heures lors des journées de semaine.

Modalités d'encadrement

Le calendrier pédagogique proposé est adaptable selon vos disponibilités pendant les semaines de la session.

En effet, la formule d'enseignement à distance vous permet d'apprendre à votre rythme; toutefois, en adoptant un rythme d'apprentissage régulier dès le début de la session, vous pourrez bénéficier d'une rétroaction du responsable durant tout votre cheminement. La personne inscrite reste bien sûr la seule gestionnaire de son

temps, mais elle s'engage à effectuer et déposer ces travaux aux dates indiquées.

La rétroaction fournie par le responsable s'effectue en général par le forum de discussion et parfois par courrier électronique (questions plus personnelles). Pour les questions portant directement sur la matière, il répond au plus à deux semaines d'avance sur le calendrier pédagogique. Donc lors de la première semaine il peut répondre par rapport aux 3 premières semaines. Il est important de prendre conscience que la réponse aux questions posées par courrier électronique ou sur le forum ne sera pas instantanée. Le responsable répondra à son courrier électronique au moins deux à trois fois par semaine soit dans un délai de 48 heures les jours ouvrables. Afin d'éviter des délais supplémentaires, il est recommandé d'être explicite dans vos questions et commentaires.

Par ailleurs, vous pourrez utiliser les forums. Trois blocs de forum sont créés (Général/Le contenu des modules/Les évaluations) pour vous permettre de discuter de divers points avec les autres étudiants. Le responsable répond aux questions non traitées par les autres étudiants et rectifie, au besoin, les réponses ou interventions des autres participants dans les mêmes délais que pour le courrier électronique.

Charge de travail et calendrier

Semaine	Période	Activités d'apprentissage	Évaluations
1	9 janvier au 15 janvier	<ul style="list-style-type: none"> Lecture du plan de cours Lecture des notes de cours du module 1 Autres lectures ou activités obligatoires s'il y a lieu 	
2	16 janvier au 22 janvier	<ul style="list-style-type: none"> Lecture des notes de cours du module 2 Autres lectures ou activités obligatoires s'il y a lieu 	Forum de discussion 1 : vous avez jusqu'au lundi 23 janvier à 23:59 pour répondre à ce forum.
3	23 janvier au 29 janvier	<ul style="list-style-type: none"> Lecture des notes de cours du module 3 Autres lectures ou activités obligatoires s'il y a lieu 	<p>Critique d'un article scientifique* : vous devez déposer vos travaux le 29 janvier à 23:59</p> <p>Forum de discussion 2 : vous avez jusqu'au lundi 30 janvier à 23:59 pour répondre à ce forum.</p>
4	30 janvier au 5 février	<ul style="list-style-type: none"> Lecture des notes de cours du module 4 Autres lectures ou activités obligatoires s'il y a lieu 	Forum de discussion 3 : vous avez jusqu'au lundi 6 février à 23:59 pour répondre à ce forum.
5	6 février au 12 février	<ul style="list-style-type: none"> Lecture des notes de cours du module 5 Autres lectures ou activités obligatoires s'il y a lieu 	Forum de discussion 4 : vous avez jusqu'au lundi 13 février à 23:59 pour répondre à ce forum.
6	13 février au 19 février	Semaine d'examen	Examen 1 : Vous devez compléter cette évaluation entre le 13 février et le 19 février.
7	20 février au 26 février	<ul style="list-style-type: none"> Lecture des notes de cours du module 6 Autres lectures ou activités obligatoires s'il y a lieu 	Forum de discussion 5 : vous avez jusqu'au lundi 27 février à 23:59 pour répondre à ce forum.
8	27 février au 5 mars	<ul style="list-style-type: none"> Lecture des notes de cours du module 7 Autres lectures ou activités obligatoires s'il y a lieu 	Forum de discussion 6 : vous avez jusqu'au lundi 6 mars à 23:59 pour répondre à ce forum.
9	6 mars au 12 mars	Semaine de lecture	
10	13 mars au 19 mars	<ul style="list-style-type: none"> Lecture des notes de cours du module 8 	Forum de discussion 7 : vous avez jusqu'au lundi 20 mars à 23:59 pour répondre à ce forum.

		<ul style="list-style-type: none"> • Autres lectures ou activités obligatoires s'il y a lieu 	
11	20 mars au 26 mars	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture des notes de cours du module 9 • Autres lectures ou activités obligatoires s'il y a lieu 	Forum de discussion 8 : vous avez jusqu'au lundi 27 mars à 23:59 pour répondre à ce forum.
12	27 mars au 2 avril	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture des notes de cours du module 10 • Autres lectures ou activités obligatoires s'il y a lieu 	Dernière semaine pour déposer les rapports pour décideurs (date limite le 02 avril) Forum de discussion 9 : vous avez jusqu'au lundi 3 avril à 23:59 pour répondre à ce forum.
13	3 avril au 9 avril	Révision dans le cadre de l'examen	
14	10 au 16 avril	Semaine d'examen	Examen 2 : Vous devez compléter l'examen entre 10 avril le 16 avril à 23:59
		* L'évaluation est indiquée toutes les semaines, car une nouvelle question sera posée chaque semaine. L'étudiant n'est pas obligé de participer à tous les forums, cependant un minimum de 5 interventions est requis pour une participation moyenne. Pour plus de détail consulter l'onglet évaluation.	

Plagiat et citation

Tous les travaux écrits (Lecture d'article, contre-avis, examens 1 et 2, suivi de l'actualité et rapport scientifique pour décideurs que vous devez produire dans le cadre du cours GGR-7052 doivent **présenter des écrits entièrement originaux rédigés par vous**. Ils **ne doivent pas constituer une série de copier-coller de textes** issus d'autres documents. Il vous est permis de faire de courtes citations (max. : 10% du nombre total de mots) pourvu que vous utilisiez les guillemets et que vous précisiez la référence ainsi que le numéro de la page d'où provient cette citation. La référence de cette citation doit aussi se retrouver d'une façon détaillée en bibliographie à la fin du document.

L'Université Laval étant abonnée à un service de détection de plagiat, il est possible que l'enseignant soumette vos travaux pour analyse. En cas de fraude ou de plagiat, des actions disciplinaires pourraient être conduites. Pour plus d'information à ce sujet, vous pouvez consulter le Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval (www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf).

Citer vos sources selon les règles préconisées est d'une importance capitale. Pour plus d'information sur le référencement, vous pouvez consulter les sites Web suivants :

- Citer ses sources <https://www.bibl.ulaval.ca/chercher-autres-sujets/citer-ses-sources>
- Tutoriel : Citer ses sources et éviter le plagiat <http://www.bibl.ulaval.ca/diapason/plagiat/plagiat.htm>

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Module 1 : Tendances des émissions des gaz à effet de serre et estimation des coûts associés aux changements climatiques	9 janv. 2017
MODULE 2 : Mesure d'atténuation dans le secteur de la production énergétique	9 janv. 2017
MODULE 3 : Mesures d'atténuation dans le secteur du transport	16 janv. 2017
MODULE 4 : Mesures d'atténuation dans le secteur de la construction résidentielle et commerciale	23 janv. 2017
MODULE 5 : Mesures d'atténuation dans le secteur industriel	30 janv. 2017

MODULE 6 : Mesures d'atténuation dans le secteur de l'agriculture	6 févr. 2017
MODULE 7 : Mesures d'atténuation dans le secteur forestier	20 févr. 2017
MODULE 8 : Mesure d'atténuation dans le domaine de la gestion des déchets	27 févr. 2017
MODULE 9 : Politiques, mesures et instruments visant à atténuer les changements climatiques (de la CCNUCC à Kyoto...)	13 mars 2017
Module 10 : Développement durable et atténuation des changements climatiques	20 mars 2017
Examen 1	13 févr. 2017
Examen 2	10 avr. 2017

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluation et résultats

Liste des évaluations

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Forum de discussion	Du 9 janv. 2017 à 07h59 au 2 avr. 2017 à 23h59	Individuel	10 %
EXAMEN 1	Du 13 févr. 2017 à 10h00 au 19 févr. 2017 à 23h59	Individuel	20 %
LECTURE APPROFONDIE D'ARTICLE SCIENTIFIQUE	Dû le 29 janv. 2017 à 23h59	Individuel	10 %
RAPPORT SCIENTIFIQUE POUR DÉCIDEURS	Dû le 3 avr. 2017 à 23h59	Individuel	40 %
EXAMEN 2	Du 10 avr. 2017 à 10h00 au 16 avr. 2017 à 23h59	Individuel	20 %

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Forum de discussion

Titre du forum :	Forum de discussion
Période de contribution :	Du 9 janv. 2017 à 07h59 au 2 avr. 2017 à 23h59
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	10 %
Directives de l'évaluation :	

- À chaque semaine, vous trouverez des questions à débattre dans l'onglet Forum/Les évaluations/forum de discussion. L'enseignant lance la question à l'intérieur des forums de discussion et, par la suite, vous devez donner votre opinion sur le sujet. Vous pouvez répondre à ces questions à l'aide de votre expérience personnelle, de vos connaissances sur le sujet ou bien à la lumière des lectures faites au courant de la semaine. Les autres étudiants peuvent, bien entendu, poursuivre le débat en corroborant ou en contredisant les propos initiaux, le tout, en respectant les opinions des autres.
- Une participation moyenne consistera en au moins **cinq interventions pertinentes durant la session**. Le fait d'intervenir à cinq reprises durant la session n'indique pas l'obtention de la note maximale pour la participation. La qualité des interventions entre également en ligne de compte. Bien que vous n'êtes pas obligés d'intervenir à

toutes les semaines, l'enseignant s'attend à ce que les étudiants lisent l'ensemble des discussions sur les forums et participent activement au cours. Pour qu'une réponse à une question à débattre soit considérée de qualité, celle-ci doit être d'au moins 10 lignes, être structurée et équilibrée (le pour et le contre) et démontrer une analyse rigoureuse de la situation présentée par l'enseignant. Les forums de discussion pour une séance donnée seront fermés définitivement une semaine suivant l'inscription des questions à débattre par l'enseignant. Ainsi, les forums de la séance 1 seront fermés au début de la séance 2, les forums de la séance 2 seront fermés au début de la séance 3 et ainsi de suite. Il est donc important que vous planifiez vos interventions en conséquence.

- Le premier forum est déjà disponible. Vous avez jusqu'au 23 janvier pour y participer. Pour ce premier forum, vous avez donc deux semaines pour participer. Par la suite un nouveau forum sera créé à chaque semaine et vous aurez une semaine pour y participer.

Critères d'évaluation pour la participation aux forums :

- Originalité l'intervention (suscite des échanges et commentaires de vos collègues) (4 pts)
- Originalité du traitement (nuances apportées, solidité de l'argumentation) (4 pt)
- Qualité de la rédaction (2 pt)

EXAMEN 1

Date :	Du 13 févr. 2017 à 10h00 au 19 févr. 2017 à 23h59
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	20 %
Remise de l'évaluation :	Boîte de dépôt
Directives de l'évaluation :	Cet examen portera sur la matière des modules 1 à 5. L'examen sera composé de quelques questions à développement. Il sera administré à distance. Les questions de l'examen seront déposées sur la page d'accueil du cours le lundi 13 février 2017 à 10h00. Vos réponses aux questions devront être déposées (en format doc. ou docx. et PDF) dans la boîte de dépôt prévue à cet effet dans la section <i>Évaluation et résultats</i> , au plus tard le dimanche 19 février 2017 à 23h59.
Matériel autorisé :	Toutes documentations pertinentes.

LECTURE APPROFONDIE D'ARTICLE SCIENTIFIQUE

Date de remise :	29 janv. 2017 à 23h59
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	10 %
Critères de correction :	

Critère	Notation
Résumer les principales idées des auteurs sur une demi-page	2
Hypothèses des auteurs	3
Politique climatique et projet d'énergie renouvelable	3
Faible impact des accords internationaux	3
Mesures pour une coopération internationale plus engagée et effective	3
Limites de l'analyse des auteurs	3
Qualité du français	2
Présentation (respect de la longueur)	1

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)


Directives de l'évaluation :

Après avoir fait une lecture approfondie de l'article « *Du neuf avec du vieux : la politique climatique influence-t-elle l'aide bilatérale au développement ?* », rédiger une critique en trois (3) pages maximum.

Pour cela, vous devrez répondre aux questions posées dans le tableau ci-dessous :

Questions	Notes
Résumer le message principal des auteurs (1/2 page maximum).	/2
Expliquer les deux hypothèses utilisées par les auteurs : Modèle routine et Modèle changement politique. La politique climatique mondiale a-t-elle stimulé les projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétiques dans le cadre de la coopération au développement ?	/6
Selon vous, qu'est-ce qui explique le peu d'impacts des accords internationaux sur le climat ? Et quelles mesures pourraient être prises pour une coopération internationale plus engagée et plus effective pour la lutte contre les changements climatiques <i>(Vous pouvez faire appel aussi bien au contenu obligatoire et optionnel du cours, qu'à d'autres sources d'information et connaissances personnelles. Veuillez justifier vos sources.)</i>	/6
Quelles sont les limites de l'analyse faite par les auteurs ?	/3
Évaluation de la forme	
Qualité de votre français.	/2
Présentation de votre travail (respect du nombre de pages).	/1
Total	/20

Fichiers à consulter :

 [Du neuf avec du vieux : la politique climatique influence-t-elle l'aide bilatérale au développement ?](#) (1,77 Mo, déposé le 7 janv. 2017)

RAPPORT SCIENTIFIQUE POUR DÉCIDEURS

Date de remise : 3 avr. 2017 à 23h59

Mode de travail : Individuel

Pondération : 40 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Il est recommandé de faire approuver son sujet avant de commencer la réalisation de ce rapport.

Mise en situation : La COP 21 s'est terminée le 11 décembre 2015. Au terme de cet évènement, les différents pays ont conclu un accord impliquant la limitation de la hausse de température à 2 degrés Celsius. Même si cet accord est qualifié d'historique, plusieurs critiques se font déjà entendre, notamment sur le fait que l'accord n'est pas contraignant et se base essentiellement sur les promesses des pays. L'autre défi est que cet accord devra être appliqué dans les différents pays signataires et ce, aux différentes échelles locales et nationales et dans différents secteurs et sous-secteurs.

En tant que consultant-scientifique recruté par un décideur, vous êtes chargé d'écrire un rapport. Le rapport doit traiter de l'atténuation des changements climatiques dans un pays / région (excluant le Québec) / ville / communauté / peuple / entreprise de votre choix. Le décideur peut être un élu ou un responsable d'entreprise, à qui vous devez soumettre le rapport afin qu'il puisse avoir les dernières tendances concernant les émissions de gaz à effet de serre et une vision globale sur les mesures d'atténuation existantes ou pouvant être mises en œuvre. Vous devrez choisir un secteur ou un sous-secteur important pour le pays /

région (excluant le Québec) / ville / communauté / peuple / entreprise choisi. Vous devrez : décrire le contexte du pays/région/ville/communauté/peuple/entreprise, expliquer pourquoi il est important d'y mettre en œuvre des mesures d'atténuation (même si c'est une "obligation" dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord, en quoi il est important pour le lieu ou l'entreprise choisi, d'atténuer les émissions de GES dans le secteur choisi), proposer des mesures d'atténuation et faire ressortir les impacts de ces actions d'atténuation en termes d'implication économique et/ou politique pour le pays/région/ville/communauté /peuple/entreprise choisi.

Vous pouvez vous inspirer des secteurs décrits dans les différents modules ou choisir tout autre secteur pertinent.

Livable : Le rapport doit avoir au plus 15 pages (incluant les figures, tableaux, bibliographie) et compter au moins 3500 mots. Vous devez analyser au moins 15 références pertinentes dans votre rapport scientifique (dont 5 doivent être issues de revues scientifiques évaluées par les pairs - *peers review* *). Un rapport scientifique pour décideurs se doit de rapporter l'état de la situation avec beaucoup de rigueur scientifique tout en demeurant accessible (clair, concis, mais précis) dans les propos. Pour ce qui est de la structure du document, vous avez carte blanche, mais il faut vous assurer de bien présenter le contexte général et les motivations de votre choix (ex. pourquoi cette question sectorielle est-elle prioritaire pour ce pays/région/ville/communauté/peuple/entreprise ?). L'importance des mesures d'atténuation pour le pays/région/ville/communauté/peuple/entreprise doit aussi être bien décrite. Par ailleurs, on vous demande de faire le portrait des mesures d'atténuation déjà mises en place et/ou à mettre en place pour contribuer à limiter la hausse de la température terrestre. Vous devez décrire ce qu'impliquerait la mise en œuvre des mesures d'atténuation pour le pays/région/ville/communauté/peuple/entreprise, en termes d'impact économique et/ou politique. Finalement, on vous recommande une mise en page sobre et professionnelle. Le document doit être déposé dans la boîte de dépôt prévu à cet effet au plus tard le 03 avril 2016 en format « .doc » ou « .docx » **et** PDF. Le fichier ne doit pas dépasser 50 Mo.

Mises en garde : Attention de ne pas choisir un sujet trop large et donc avec un contenu trop superficiel! Il faut opter pour un ton convaincant afin que les élus décident de poser un geste suite à la lecture de votre rapport. Vous pouvez retenir l'approche ÉPIC pour : Éveiller l'intérêt, Présenter le problème, Informer des solutions et Convier à l'action, mais attention tout cela doit avoir des appuis scientifiques solides! Évitez de mettre trop de citations dans le rapport (reformulez le plus possible) et pas de citations en anglais (traduction libre).

Critères d'évaluation

- Sujet (question sectorielle) suffisamment précis? (5 points)
- Est-ce que le contexte général est bien exposé, comprend-on aisément la pertinence du sujet? (10 points)
- L'importance de la mise en œuvre de mesures d'atténuation est-elle justifiée pour le secteur choisi ? (10 points)
- Les mesures d'atténuation appropriées pour réduire les émissions de ce secteur sont-elles proposées et leurs implications (économiques et/ou politiques décrites) ? (15 points)
- Les références sont-elles pertinentes et suffisamment nombreuses? (20 points)
- Le document présente-t-il de la rigueur scientifique et un effort de concision tout en conservant une clarté dans les propos? (10 points)
- Qualité du français en général? (15 points)
- Bonne utilisation des figures et tableaux? (10 points)
- Respect de la longueur et des consignes ? (5 points)

*Les articles publiés dans des revues scientifiques révisés par les pairs : un comité d'examen composé de professionnels du même domaine est mis sur pied pour vérifier l'exactitude scientifique des documents soumis à certaines revues. Le comité est formé de chercheurs jugés comme étant des experts internationaux dans le domaine couvert par la revue, et recrutés de manière ponctuelle pour les besoins spécifiques de certains articles. Le travail du comité vient compléter celui du comité éditorial.

EXAMEN 2

Date :

Du 10 avr. 2017 à 10h00 au 16 avr. 2017 à 23h59

Mode de travail :	Individuel
Pondération :	20 %
Remise de l'évaluation :	Boîte de dépôt
Directives de l'évaluation :	Cet examen portera sur la matière des modules 6 à 10. Les forums de discussion feront aussi l'objet d'une question. L'examen sera composé de quelques questions à développement. Il sera administré à distance. Les questions de l'examen seront déposées sur la page d'accueil du cours le lundi 10 avril 2017 à 10h00. Vos réponses aux questions devront être déposées (en format doc. ou docx.) dans la boîte de dépôt prévue à cet effet dans la section Évaluation et résultats, au plus tard le dimanche 16 avril 2017 à 23h59.

Matériel autorisé : Toutes documentations pertinentes

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
E	0	68,49

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 23 à 46 dudit Règlement, à : http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_disciplinaire_a_l_intention_des_etudiants_CA-2016-91.pdf

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

1. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
2. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
3. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
4. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
5. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/reglement-des-etudes-2014.pdf, entré en vigueur le 3 juin 2014. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Évaluation de la qualité du français

La Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique se réfère à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#) ainsi qu'aux [dispositions relatives à son application](#).

De plus, la Faculté recommande aux enseignants d'attribuer une pénalité allant jusqu'à concurrence de 15 % de la note totale de tout examen, rapport, travail long ou tout autre document évalué, à la correction orthographique et grammaticale.

Une plus grande tolérance est accordée lors de la correction des travaux et des examens des étudiants non francophones.

Au besoin, profitez des services d'amélioration de la qualité du français à votre disposition sur le campus :

- [Ateliers gratuits d'aide à la rédaction](#) offerts par la Bibliothèque
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts en classe par l'École des langues
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts à distance par l'École des langues

Retard et présentation des travaux

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

Évaluation de l'enseignement

En conformité avec la [Politique de valorisation de l'enseignement et Dispositions relatives à l'évaluation de l'enseignement à l'Université Laval](#), il est possible que le cours que vous suivez soit évalué. Si tel est le cas, vous recevrez une invitation à remplir un questionnaire d'appréciation en ligne [ou transmis par la poste selon le cas]. Votre opinion est très importante car elle permettra d'améliorer la qualité de ce cours. Nous comptons donc grandement sur votre collaboration.

Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.
- Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.
- Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens ou à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) n'est acceptable.
- Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.
- L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

Évaluation de l'enseignement

En conformité avec la [Politique de valorisation de l'enseignement et Dispositions relatives à l'évaluation de l'enseignement à l'Université Laval](#), il est possible que le cours que vous suivez soit évalué. Si tel est le cas, vous recevrez une invitation à remplir un questionnaire d'appréciation en ligne [ou transmis par la poste selon le cas]. Votre opinion est très importante car elle permettra d'améliorer la qualité de ce cours. Nous comptons donc grandement sur votre collaboration.

Gestion des délais

Pour les évaluations, une pénalité de 10 % par jour de retard au-delà de la date prévue est appliquée. **Après une semaine de retard, votre travail sera refusé.**

Matériel didactique

Matériel obligatoire

Tout le matériel didactique obligatoire se trouve dans la section "Contenu et activités".

Site web de cours

Cette sous-section n'a pas encore été complétée par votre enseignant.

Médiagraphie et annexes

Bibliographie

Voir section "Contenu et activités".